

À la rentrée, la petite enfance reste dans la danse

Malgré l'ampleur, la durée et la diversité des forces engagées dans le mouvement du secteur de la petite enfance, **le gouvernement est passé en force : le décret sur les modes d'accueil collectif a été publié.** Cela va se traduire par : plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnels !

Nous ne l'accepterons pas plus demain que durant tout le printemps écoulé.

La qualité d'accueil est un enjeu de salut public pour les enfants et les familles, et nous n'y renoncerons à aucun prix !

À la rentrée, le monde de la petite enfance reste dans la danse.

Ceux et celles qui se sont engagés avec le collectif "*Pas de bébés à la consigne*" doivent poursuivre et développer le mouvement :

- faire en sorte de multiplier les prises de position des élus pour qu'ils s'engagent à ne pas appliquer les taux d'accueil en surnombre, la modification du ratio de personnels les plus qualifiés, la mise en place des jardins d'éveil, celle de maisons d'assistantes maternelles ;
- engager une campagne pour un plan ambitieux de formation de 10 000 professionnels qualifiés par an pour créer 400 000 places d'accueil manquantes ;
- créer les conditions d'une mobilisation commune, entre les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelles concernés par des milliers de suppressions de postes,
- organiser une rencontre nationale du collectif "*Pas de bébés à la consigne*" avec les différents collectifs, équipes, associations et syndicats locaux, pour élaborer un véritable plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance.

» **Non à la mise en boîte de la petite enfance !**

» **Décret et mesures Morano à la consigne !**

www.pasdebebesalaconsigne.com

Une soirée débat est organisée le 19 octobre à la Bourse du Travail de Paris, autour du "Livre noir de l'accueil de la petite enfance" (cf p. 23).

De moins en moins d'élèves en maternelle !

Dans l'enseignement préélémentaire, la diminution du nombre d'écopliers âgés de 2 ans est particulièrement forte (- 19,4 % dans le secteur public, - 9,2 % dans le secteur privé).

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 77,9 %. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 (84,1 %). Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de 2 ans (soit 15,2 % en 2009 contre 18,1 % en 2008 et 20,9 % en 2007).

Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté.

Ce nombre augmente mais ce n'est plus l'école qui les accueille : 720 000 enfants entre 2 et 5 ans n'étaient pas scolarisés à la rentrée 2009.

Où vont-ils ? Réponse : le développement des structures privées d'accueil "low coast"

pour la petite enfance..., développement à moindre coût, avec moins de personnels, moins bien formés !



Les enfants seront aussi bientôt dans les "jardins d'éveil", sorte de "sous crèches" payantes, installées parfois dans les anciens locaux des écoles maternelles !

Actuellement, le pourcentage d'enfants entre 2 et 3 ans inscrits à l'école est, cette année, inférieur à celui des années 1970, proche de 15 %.

Ce taux a été de 35 % pendant plus de 20 ans, entre 1980 et 2002.

Cette volonté de ne plus scolariser les "2 ans" permet au gouvernement de poursuivre sa logique de suppressions de postes.

Après les 2 ans, on rogne sur les 3 ans !

Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, on ne prend plus en compte dans les effectifs, les enfants n'ayant pas 3 ans le jour de la rentrée. Dans d'autres départements, les listes d'attente comportent des enfants nés en 2005 !

Alors que l'école maternelle a été mise en avant comme un moyen de réduire les inégalités sociales, il y a lieu de s'inquiéter.

Suppression de l'école maternelle ? La question peut se poser...

Dans le cadre de la défense du service d'accueil de la petite enfance, la CGT Educ'action est partie prenante du collectif "*Pas de bébés à la consigne*". Avec le collectif, nous aussi, "Restons dans la danse" !

Repères et références statistiques, 2010

Rythmes scolaires : premières mesures mises en œuvre à la rentrée 2012 ?

Lors de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre, le ministre Chatel a lancé une consultation nationale sur un site internet ouvert jusqu'au 15 décembre.

Les membres de ce comité doivent durant quelques mois, chaque mercredi, recevoir "*tous les acteurs de l'école*". Des consultations pourraient également être menées dans les académies à l'initiative des recteurs.

Un rapport d'étape doit être rendu en janvier 2011. Un rapport d'orientation contenant "*des propositions concrètes et audacieuses*" devrait suivre au mois de mai.

Le ministre envisage même de mettre en œuvre certaines mesures dès 2012, de manière "*glissante*" par rapport au calendrier scolaire déjà fixé. Cette fois, il assure qu'il n'y aura pas de rapport caché (cf le dernier rapport de l'IGAENR), qu'il mènera le dossier à son terme et que ce sujet est considéré comme important par le gouvernement.

Le débat pouvait être mené sereinement, le calendrier scolaire étant prévu jusqu'en 2013.

Mais le ministre est pressé, il n'y aura donc que trois mois de débat entre septembre et décembre.

Il veut même procéder à des changements dès la rentrée 2012.

Nous devons nous emparer du débat, même si le moment n'est pas le plus opportun, investir le site de la consultation nationale et participer aux débats afin de faire partager nos revendications concernant les rythmes scolaires, premier et second degré.

Luc Briatte, Fabienne Chabert, Ana Macedo